

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 14 du 21 octobre 2011



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Cultures de CHRYSANTHEME : toujours saines

Après près de cinq mois de culture, les chrysanthèmes quittent les serres avec une qualité sanitaire très satisfaisante.

Cas des acariens : absents

Cas des thrips : absents

Cas des pucerons : rarement présents

Culture de PENSEES : attention aux larves de sciarides

Les mouches de terreaux étant très polyphages, tout substrat maintenu humide, riche en matière organique, placé à des températures douces et abritant un jeune plant peut être la cible des sciarides.

La présence de larves de sciaride à un niveau notable, seuil de tolérance dépassé, est signalée dans deux établissements horticoles.

En ces périodes humides, une attention particulière doit être apportée aux séries de pensées empotées tardivement.



Photo AREXHOR G.E.
Larve de sciaride

TARSONEMES SUR CYCLAMEN : à surveiller

Cet acarien minuscule se cache entre les feuilles au cœur des cyclamens. Invisible à l'œil nu, se sont les dégâts engendrés qui indiquent tardivement sa présence.

En effet les symptômes se manifestent par un jaunissement, un enroulement et par une déformation ou une décoloration du feuillage.

Actuellement la présence de cet acarien est signalée dans deux établissements. La vigilance est donc de rigueur.

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Pensées : attention aux sciarides

Cyclamens : à surveiller le tarsonème

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthème	
Pucerons	Chrysanthème	
Thrips	Chrysanthème	
Thrips	Cyclamen	
Sciarides	Cyclamen	
Tarsonèmes	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Sciarides	Cyclamen	
Sciarides	Pensée	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »